



METZ MÉTROPOLE
EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE • 1 Place du Parlement de Metz • CS 30353 • 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 • F. 03 57 88 32 68 • eurometropolemetz.eu

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 68 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 23 Absent(s) excusé(s) : 27 Absent(s) : 6
---	---	--

Date de convocation : 10 décembre 2024

Vote(s) pour : 82
Vote(s) contre : 9
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 16 décembre 2024,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-12-16-CM-7.3 :

Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

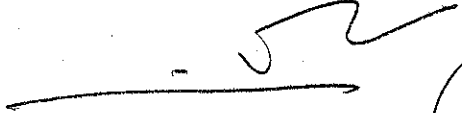
Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 8 juillet 2024 portant adoption du Budget Supplémentaire 2024,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 30 septembre 2024 portant adoption de la Décision Modificative n°1
VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2024 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2024,
CONSIDERANT la part du déficit de fonctionnement de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Archéologie Préventive » incombant au service public de diagnostic, de promotion culturelle et de conservation qui s'élève à 681 149 €,
CONSIDERANT le besoin de prise en charge du remboursement du capital des emprunts ayant servi à financer la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine pour 237 541 €,
CONSIDERANT le besoin de prise en charge des investissements sur le bâtiment pour 17 997 €,

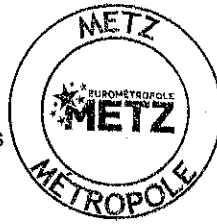
DECIDE le versement d'une subvention maximale au Budget Annexe « Archéologie préventive » de 940 000 €.

Metz, le 17 décembre 2024

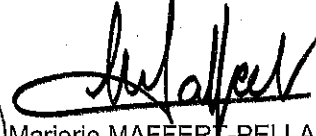
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20241216-2024-12-DC7-3-DE

Numéro de l'acte : 2024-12-DC7-3
Date de décision : lundi 16 décembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/12/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241216-2024-12-DC7-3-DE
Document principal : 99_DE-7-3.pdf

Historique :

18/12/24 09:16	En cours de création	
18/12/24 09:17	En préparation	Catherine DELLES
18/12/24 11:29	Reçu	Catherine DELLES
18/12/24 11:29	En cours de transmission	
18/12/24 11:39	Transmis en Préfecture	
18/12/24 11:48	Accusé de réception reçu	